

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 23 janvier 2020 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

**20/002/ECSS**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DES SPORTS - Ap-  
probation d'un acompte aux associations sportives au titre des subventions - 1ère répartition 2020  
- Approbation de conventions - Budget primitif 2020.**

**19-34790-DS**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation des conventions et acomptes aux associations sportives dans le cadre d'une première répartition 2020.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international. Il convient d'effectuer au profit des associations sportives un acompte au titre des subventions 2020.

Ces acomptes sont attribués de façon conditionnelle, sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables fournies par les organismes. Il y a lieu de préciser que le montant de l'acompte retenu ne permet pas de préjuger des décisions qui interviendront lors de la préparation du budget 2020.

Les modalités de versement de cette participation financière sont précisées dans les conventions de financement ci-annexées.

Dans ce cadre il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal une première répartition d'un montant de 164 400 Euros dont 21.600 Euros pour notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont approuvés les acomptes proposés et les conventions, ci-annexées, avec les associations sportives suivantes du secteur.

Tiers	Mairie 6 <sup>ème</sup> secteur – 11/12 <sup>ème</sup> arrondissements	Euros
11916	Amicale Cycliste Marseille Est 33, avenue Elléon – 13011 Marseille EX015327 Action : 33 <sup>ème</sup> Cyclo cross des plages Date : juin 2020 Budget prévisionnel : 14 000 Euros Un acompte de 2 800 Euros sera versé à la notification de la convention.	2 800

43908	Le Club des Marseillaises 27 B boulevard Notre Dame – 13011 Marseille EX015155 Action : La Marseillaise des femmes Date : 17 mai 2020 Budget prévisionnel : 295 000 Euros Un acompte de 6 800 Euros sera versé à la notification de la convention.	6 800
42869	Team Schoelcher 93, traverse du Maroc – 13012 Marseille EX015159 Action : la nuit des gladiateurs 2020 Date : 18 janvier 2020 Budget prévisionnel : 111 000 Euros Un acompte de 12 000 Euros sera versé à la notification de la convention.	12 000

**ARTICLE 2** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

**ARTICLE 3** La dépense correspondante d'un montant de 164 400 Euros dont 21 600 Euros pour notre secteur sera imputée sur le Budget Primitif 2020 – DS 51502 – fonction 40 – nature 6574.1 – action 20190701.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 23 janvier 2020